

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DEP: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Unan, 16 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent. RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. -- Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, no 34, et Place de la Bourse, no 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Table of train schedules for routes: De CAHORS à LIBOS, De LIBOS à CAHORS, De CAHORS à MONTAUBAN, De MONTAUBAN à CAHORS, De CAHORS à CAPDENAC, De CAPDENAC à CAHORS.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DEPUTES

La Dissolution

M. le général Boulanger. -- J'ai l'honneur de déposer une proposition dont le but est d'amener la dissolution de la Chambre.

majorités de rencontre sur des programmes négatifs. Votre personnel ministériel est épuisé. (Applaudissements à droite. -- Rires prolongés.)

M. Le Hérisse. -- C'est la concentration de la peur. (Bruit.) M. Floquet. -- On a parlé de majorité de hasard.

La fête par laquelle la France va fêter l'anniversaire de la grande Révolution, c'est le règne de la souveraineté nationale, par des assemblées librement élues.

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge A PARIS TROISIEME PARTIE LES MORTS-VIVANTS

disposé à me servir? -- Plus que jamais, monsieur, soyez-en certain. -- Je vous remercie de cette réponse franche.

Cependant, monsieur... -- N'insistez pas, je vous en supplie. J'ai fait un serment, celui de me venger du Mayor.

Oui, ce Felitz Oyandi, car tel est son nom, était déserteur de l'armée française; il a dû être fusillé à Urès.

doute comme moi que l'orateur s'est fait justice lui-même.

M. de la Ferrière. — Le président ne préside plus, il intervient dans le débat.

M. de la Ferrière est rappelé à l'ordre ainsi que M. Floquet.

M. le président. — En ce qui concerne la censure, on peut considérer que le général Boulanger a suffisamment reconnu ses torts en donnant sa démission.

La Chambre consultée prononce la censure.

Le président donne lecture de la lettre par laquelle le général Boulanger donne sa démission de député, à la suite du vote de la Chambre.

Les premiers mots soulèvent sur tous les bancs une explosion d'hilarité. La lettre, que M. Boulanger avait toute prête dans sa poche, commençait, en effet, ainsi :

« Après le vote que la Chambre vient d'émettre... »

M. Wickersheimer. — Je constate que la lettre a été écrite avant le vote.

La séance est levée à six heures.

M. Boulanger est sorti de la salle des séances à 5 h. 20. Dans la salle des Pas-Perdus, une dizaine de boulangistes ont crié : « Vive Boulanger ! » Toutes les personnes présentes ont immédiatement riposté par les cris : A la porte ! A bas Boulanger.

M. Boulanger et ses amis ont été bousculés vers la sortie et il est monté dans un landau attelé de deux chevaux, ayant à sa droite M. Laisant et en face de lui MM. Laguerre et Tiébaud. Un rassemblement d'environ deux cents personnes s'était formé autour de la voiture. Au départ, on a sifflé et crié de : « Vive Boulanger ! » et : « A bas Boulanger ! »

DUEL FLOQUET-BOULANGER

M. Floquet, se considérant comme insulté par des paroles du général Boulanger, avait prié MM. Clémenceau et Georges Périn d'aller demander en son nom une réparation par les armes au général.

MM. Clémenceau et Georges Périn se sont rendus au domicile du général Boulanger, 14 bis, rue Dumont-d'Urville.

Après que ces messieurs eurent communiqué les intentions de leur client au général, celui-ci se borna à répondre :

— C'est bien, messieurs. Je vous prie de vous aboucher avec mes amis MM. Laisant et Le Hérisse, qui ont reçu pleins pouvoirs.

A deux heures du matin la rencontre était décidée.

La rencontre doit avoir lieu à 10 h. vendredi 13, dans la propriété du comte Dillon.

M. Floquet et ses témoins arrivent à dix heures moins vingt. Il est sanglé dans une redingote noire et paraît très calme.

Le général est là depuis dix minutes. Il vient, nous dit-on, de terminer la proclamation qu'il compte adresser aux électeurs de l'Ardèche.

C'est M. Laisant, directeur du combat, qui tire au sort, en jetant une pièce de cinq francs en l'air.

Le choix du terrain appartient au général, tandis que celui des épées est à M. Floquet.

Il est dix heures cinq minutes.

Les adversaires sont en manche de chemises. Les lames se choquent.

nous ?

— Nous nous rencontrerons demain entre quatre et cinq heures au café du Helder. Je vous parlerai le premier, je possède un grand talent de grime, je viendrai déguisé en officier en demi-solde ; en nous quittant, nous conviendrons d'un nouveau rendez-vous. De cette façon nous dépisterons les espions ; il est important que nous ne soyons pas reconnus : quel costume porterez-vous ?

— Pour demain, aucun autre que celui-ci ; plus tard, nous verrons. Le Mayor ne m'a vu qu'une seule fois ; je portais toute ma barbe très longue, les cheveux tombant sur les épaules, et j'étais vêtu en coureur des bois. Il y a quatre ans de cela, je n'ai rien à risquer.

— C'est vrai ; ainsi, à demain. Surtout, à moins d'un cas pressant, ne nous voyons jamais ici. Si vous avez à m'écrire, adressez vos lettres boulevard Poissonnière, 88, où je demeure.

— Très bien. Quant à moi, je demeure...

— C'est inutile, je connais votre adresse, monsieur.

— Alors, adieu, et à demain à trois heures, au café du Helder.

Julian prit alors congé. Il alla retrouver sa voiture, qui l'attendait à la place du Théâtre-Français, et il rentra à son hôtel.

VI

DANS LEQUEL LE MAYOR NE VEUT CROIRE NI AUX SORCIERS NI AUX MIRACLES

Pendant que Julian d'Hirigoyen, fort inquiet de voir une fois encore le bonheur de madame la comtesse de Valenflours mis en question, et par conséquent celui de Denizà et le sien menacés,

L'engagement est très vif MM. Floquet et le général se précipitent l'un sur l'autre.

Le général, dans une attaque très vive, a rompu. Son pied a glissé et il est tombé sur un genou.

On replace les deux adversaires.

Dans une parade, M. Floquet est atteint légèrement au mollet droit, tandis que le général est touché à l'index de la main droite.

Les épées sont tordues. On prend celles du général et les adversaires se remettent en garde.

La seconde reprise est très animée. Les combattants rompent fort peu, et les armes sont engagées jusqu'à la garde.

Le général se fend, et, d'un coup droit, traverse le plastron de M. Floquet. Celui-ci pare rapidement en quart et, d'un dégageant très vif, atteint son adversaire à la gorge.

Le général Boulanger a reçu un coup d'épée d'une profondeur de cinq centimètres au-dessous de la mâchoire inférieure.

Il en est résulté une hémorragie très abondante, due à l'ouverture d'une des branches collatérales de la veine jugulaire externe.

Le pronostic de la blessure du général paraît devoir être très réservé, une complication de phlébite ou de phlegmon du cou étant toujours à redouter en pareille circonstance.

Si cette éventualité se réalisait, ce serait là un accident des plus sérieux et qui mettrait directement en danger la vie du malade.

Un autre accident, mais bien moins grave, est encore à craindre. C'est un épanchement sanguin dans les gaines ou les plans cellulaires du cou.

L'épée a coupé le nerf phrénique en passant entre la veine jugulaire et l'artère carotide.

Comme le docteur Labbé lui tenait la gorge pour empêcher l'hémorragie, le général articula :

— Vous m'empêchez de respirer...

M. Boulanger a été transporté dans une des chambres de l'hôtel de M. le comte Dillon, où il a été étendu sur un lit.

Les docteurs Labbé et Charles Monod lui ont fait immédiatement des injections sous-cutanées de morphine, grâce auxquelles le général paraît moins souffrir.

Vers huit heures du soir, le général s'est assoupi. Il avait pu prendre, grâce à des injections de morphine, quelques heures de repos.

A onze heures, le général, qui semble souffrir vivement et qui est en proie à une fièvre assez ardente, a pu absorber un grand verre d'orangeade.

Le Figaro donne sur le combat les détails suivants :

Après une demi-minute d'attaques, de parades et de ripostes très rapides.

M. Floquet, très fougueux lui-même malgré ses soixante ans, avait le pied sur le gazon même du taillis circulaire et le coude arrêté par le feuillage. Il venait d'être piqué, sans qu'on s'en fût aperçu, au niveau du sein droit et à la main gauche.

Le général dans un moment de fougue suprême, se jeta sur l'épée de son adversaire, qui entra au-dessous du cou, un peu à droite, entre la carotide et la jugulaire.

Alors se passa un incident assez grave : M. Floquet avait lâché son épée qui, entrée de sept centimètres, était maintenue dans le cou. Le général qui tenait toujours son épée de la main droite, porta l'autre à son cou : « Mais vous vous servez de la main gauche ! » s'écria M. Clémenceau. A la

préparait activement son entrée en campagne contre le Mayor ; car l'ancien coureur des bois était déterminé à en finir, cette fois, n'importe par quel moyen, avec cet implacable et insaisissable ennemi qui, nouveau et monstrueux Protée, semblait se jouer de lui et prenait toutes les formes pour se dresser, constamment railleur et menaçant, devant lui ; celui-ci, de son côté, ne restait pas oisif, et mettait tout en œuvre pour gagner cette partie, qu'il comprenait, lui aussi, devoir être la dernière.

La rencontre, si longtemps attendue par le Mayor, du comte de Valenflours et de Vanda au bois de Boulogne, avait été loin de tourner comme il l'avait espéré.

Il s'était flatté d'intimider par sa morgue hautaine un jeune homme de l'âge du comte Armand, et d'en avoir ainsi facilement raison.

Au lieu de cela, il s'était trouvé en présence d'un homme d'une fermeté froide et tranchante ; qui avait nettement répondu à ses indiscrettes questions de façon à lui prouver qu'il ne s'en laisserait pas imposer facilement, et avait ainsi fait comprendre au Mayor que ces calculs étaient faux ; et qu'au lieu d'un enfant, il avait en face de lui un adversaire redoutable, avec lequel il lui faudrait sérieusement compter.

Cette découverte, en éveillant la colère du Mayor, l'avait mis hors de lui.

Il s'était abandonné à toute la violence de son caractère, malgré toutes ses résolutions contraires ; imprudence qu'il regretta d'autant plus amèrement, que l'interpellation que lui avait lancée à l'improviste un cavalier mystérieux, entendue par le jeune comte, en déchirait brutalement l'inco-

gnite derrière lequel il s'abritait, donnerait l'éveil aux ennemis qu'il s'était flatté de surprendre ; les mettrait sur leurs gardes, et détruirait ainsi tous les plans qu'il avait formés pour obtenir en fin cette vengeance que depuis si longtemps il désirait.

Tout en galopant, éffaré, à travers les allées du bois de Boulogne, le Mayor essaya de reprendre son sang froid, de remettre de l'ordre dans ses idées bouleversées par la scène étrange dans laquelle, il était forcé d'en convenir, il avait joué un si piteux rôle.

Cependant, peu à peu son sang recommença à circuler avec moins de violence dans ses veines, ses artères cessèrent de battre.

L'air frais du matin, en le frappant au visage, lui rendit un calme relatif, qui lui permit d'envisager plus froidement et surtout plus sainement la situation dans laquelle il se trouvait jeté à l'improviste par sa faute.

Il s'arrêta.

Son cheval haletant et couvert d'écume, butait à chaque pas et avait besoin de reprendre haleine.

Dans le premier moment, le Mayor, épouvanté d'être reconnu, s'était lancé à fond de train ; il avait fui pour fuir, sans tenir aucune direction, pour échapper au plus vite à la vue de ceux qu'il avait offensés et qui, peut-être, surtout après avoir entendu prononcer son nom, se préparaient à lui faire un mauvais parti.

Mais un instant de réflexion suffit pour le rassurer.

Aucun danger immédiat ne pouvait le menacer ; quant à présent du moins, il n'avait rien à redouter de personne :

Le général était l'arme, le sang coulait abondant.

« Oh ! pardonnez-moi, général, reprit le député du Var. Vous êtes blessé : je ne le savais pas. Je demande absolument que mon observation ne figure pas sur le procès-verbal. »

Le général se trouvait en ce moment à droite de M. Floquet. Il se remit en position et, ne sentant pas sa blessure, voulut de nouveau reprendre le combat. Mais on s'élança sur lui. M. Clémenceau avait déjà les mains pleines de sang. On mit fin au combat.

L'état du général Boulanger

Les docteurs Labbé et Monod, auxquels a été adjoint M. Carpentier-Méricourt fils, médecin, conservent le meilleur espoir.

L'état du général n'est pas considéré comme dangereux.

M. Floquet

A trois heures M. Floquet portant plus allègrement que jamais ses 61 ans, arrivait à l'inauguration du monument Gambetta. Des vivats répétés l'accueillent. On s'empresse tout particulièrement autour de lui.

M. Ranc s'entretient assez longuement avec le président du conseil. On voit M. Floquet faire le geste d'un homme qui porte un coup d'épée : il doit raconter à M. Ranc — expert en la matière, comme chacun sait, — les péripéties de son duel du matin.

Paris, 15,

Le général Boulanger. — Les nouvelles du général Boulanger, de l'après-midi, portent que l'amélioration se maintient ; la respiration n'est plus gênée ; l'état général est satisfaisant ; l'appétit est revenu.

A neuf heures et demie, un nouveau bulletin, signé de trois médecins, constate un commencement de congestion pulmonaire.

Dans l'entourage du général, on se montre plus inquiet.

Paris, 16 juillet.

La Presse dit que pour calmer l'agitation du général Boulanger et empêcher des imprudences, on a dû lui donner une forte dose de morphine.

INFORMATIONS

INAUGURATION DU MONUMENT GAMBETTA

L'inauguration du Monument Gambetta a été favorisée par un temps à souhait.

Au-dessous du groupe représentant Gambetta entouré de figures allégoriques, une plaque de marbre noir encastrée dans le socle, porte en lettres d'or la dédicace :

A GAMBETTA
LA PATRIE
ET LA RÉPUBLIQUE

Une petite tribune drapée de velours rouge, avait été installée au pied du monument, pour les orateurs. Quant aux assistants, ils ont pris place sur des banquettes et sur de vastes estrades disposées à droite et à gauche. Les délégations avaient été placées derrière une longue barrière de bois qui coupait en deux la place du Carrousel, depuis le grand guichet du Louvre (côté du quai) jusqu'au pavillon de Marsan (côté de la rue de Rivoli).

Le cortège se forme et, à trois heures précises, M. le président de la République, accompagné des présidents de la Chambre et du Sénat, des ministres, des officiers généraux de la garnison de Paris en grande tenue, etc., viennent prendre les places qui leur sont réservées à gauche du monument. Les cris de : Vive Carnot ! Vive la République ! éclatent de toutes parts.

Le voile tombe au milieu des acclamations qui redoublent, et pendant qu'une salve de vingt-et-un coups de canon est tirée par une batterie d'artillerie placée dans le jardin des Tuileries, nombre de députés et sénateurs viennent saluer le président de la République et les membres du gouvernement.

Nous renonçons à donner les noms des membres du Parlement, des notabilités de la politique, des lettres et des arts qui assistent à la cérémonie. Les députés et sénateurs ont leurs insignes et leur écharpe tricolore.

La cérémonie commence. Les orateurs défilent successivement à la tribune, tous fréquemment applaudis.

C'est M. Spuller qui a pris le premier la parole. Il retrace la vie politique de Gambetta dès le lendemain de la guerre, le montrant à la tête du parti républicain, rappelant à ce propos le fameux mot sur « la dictature de la persuasion ».

Il fait ensuite cette allusion remarquée aux difficultés que Gambetta rencontra à la fin de sa carrière :

« Il a aimé par-dessus tout ce Belleville qui lui a fait une si cruelle blessure, mais où il se sentait comme au foyer de sa propre flamme, ce Belleville qu'il ne voulait, par une autre sorte de folie qui lui a été reprochée comme la folie de son patriotisme, jamais abandonner, parce que, disait-il, c'est le rôle de l'homme d'Etat républicain, dans nos temps modernes, d'aller aux foules qui vivent encore dans l'ignorance et le trouble des passions engendrées par l'ignorance, pour les appeler à la lumière et pour les élever vers les régions calmes de la pleine possession de soi-même. Oh ! le peuple, le vrai peuple le connaissait bien et lui rendait son affection. »

L'orateur termine en prêchant la conciliation :

« ... Français, républicains qui m'écoutez, oubliez vos discordes et vos haines d'un jour : la France est immortelle et vous veut tout entiers. Réconciliez-vous dans la paix républicaine ; unissez-vous pour la patrie et l'humanité. Là est le devoir, l'honneur ; là est aussi la suprême récompense. »

« Vive la République ! »

Le président du Sénat, M. Le Royer, a ensuite rendu hommage à la mémoire de Gambetta. Mais la voix assez faible de l'orateur n'a permis qu'à une partie restreinte de l'assistance d'entendre ce discours.

M. Méline, président de la Chambre des députés, prend ensuite la parole.

Il a surtout insisté sur la vie parlementaire de celui qui fut son illustre prédécesseur.

M. Floquet, président du conseil, qui reçoit une nouvelle ovation en montant à la tribune, s'exprime en ces termes :

« En face de la tyrannie impériale il fut irrécyclable ; en face de l'invasion étrangère il fut invincible ; en face des réactions coalisées il fut invincible. Dans cette destinée prodigieuse d'un homme qui fut à la fois l'âme de la guerre patriotique et l'organisateur de la paix civile, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer : la fécondité de son intelligence et de l'esprit, ou la puissance du cœur et de la bonté.

Sorti du peuple, il restera l'honneur du peuple dont il portait en lui les généreux instincts et les

Plus maître de lui maintenant, il sourit de la terreur folle à laquelle il s'était laissé aller ; toute son audace lui revint aussitôt. Il alluma un cigare et regarda autour de lui pour s'orienter.

Ainsi qu'il arrive presque toujours en pareil cas, le Mayor avait, pendant près d'une heure, presque constamment tourné dans le même cercle.

Son cheval était arrêté en face du parc des Dames.

Après avoir réfléchi pendant deux ou trois minutes, il tourna la tête de sa monture du côté de la Muette, et il repartit, mais cette fois au trot, et en affectant les allures dégagées d'un promeneur.

Après avoir franchi les fortifications, il se dirigea lentement vers Paris.

Tout en fumant, le Mayor songeait : il se disait, à part soi, certaines vérités cruelles qu'on ne se ménage pas quand on est seul avec soi-même, mais que jamais on ne souffrirait de s'entendre dire par un tiers.

Le résumé de ses réflexions se traduisait, par ces quelques mots qu'il prononça entre haut et bas :

— Définitivement, je suis un niais ; j'ai fait une école impardonnable, digne d'un enfant de dix ans ; il n'y a que lui qui peut arranger cela en me donnant un bon conseil ; on n'est pas plus sot que je l'ai été ; le diable soit de moi, avec mes colères stupides ! Est-ce que je baisserais par hasard ?

Il hochait la tête deux ou trois fois, en faisant tomber avec son petit doigt la cendre de son cigare, et il ajouta avec un sourire d'une expression singulière :

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

grands élan. Et sa renommée est faite non seulement des questions qu'il a résolues, mais des problèmes, désormais inéluctables, que, de sa voix courageuse, il a posés devant le monde pour le bien de l'humanité.

« Chef de l'armée aux heures terribles, il resta toujours le tuteur fidèle de ses intérêts et se fit l'initiateur de sa grande œuvre nouvelle. Il avait pour elle des tendresses infinies. Sans cesse il pensait à elle. Il semblait qu'il voulait remercier et glorifier les soldats du passé, en préparant avec tant de soin les soldats de l'avenir. Il avait foi dans l'armée nationale, gardienne désintéressée de la patrie blessée.

« ... Donnons nos forces, notre dévouement passionné au peuple qu'il a servi, à l'armée qu'il aimait, à la patrie qu'il a défendue, à la République enfin que nous voulons réformatrice, bienfaisante, pacifique dans son droit, immuable dans sa force. »

M. le ministre de la guerre a surtout rappelé le souvenir de la défense nationale.

M. de Freycinet termine par cette invocation :

« O Gambetta, que n'as-tu vécu jusqu'à ce jour ! Tu contempleras avec fierté l'œuvre dont tu jetas les bases et dont tu suivis les premiers développements. Tu applaudirais à la reconstitution de nos forces nationales, qui fut ta passion et ton but. Tu admirerais cette armée que tu aimais tant et qui te rend un solennel hommage par ma voix. Tu reconnaîtrais en elle cette flamme immortelle que tu portais en toi. Tu verrais la République fondée malgré d'inévitables vicissitudes. Tu verrais un peuple tout entier uni dans l'amour de la patrie et toujours prêt à se lever, comme jadis à ton appel, pour défendre son honneur et faire respecter son indépendance. »

Le défilé commence ensuite.

Voici d'abord les troupes, placées sous le commandement du général Deflis. L'infanterie défile la première, avec une régularité d'alignement admirée ; puis viennent l'artillerie et la cavalerie (dragons et cuirassiers). Des cris mille fois répétés de : Vive l'armée ! éclatent de toutes parts.

Les drapeaux s'inclinent devant le monument ; les officiers supérieurs saluent du sabre.

Puis viennent les bataillons scolaires, les officiers de réserve et de la territoriale, les députations des écoles polytechnique et St-Cyr, les délégations des sociétés alsaciennes-lorraines, des étudiants, des journalistes républicains, etc., etc.

La plupart de ces délégations marchaient drapeaux ou bannières en tête : elles apportaient des couronnes — superbes pour la plupart — qui sont déposées au pied du monument.

Il est cinq heures et demi : la cérémonie est terminée.

Le 14 Juillet à Paris

Les deux grands événements de la journée étaient, cette année, la revue de Longchamps et le Banquet des maires. Ces deux solennités ont été admirables. L'armée a paru plus imposante et plus belle que jamais et les acclamations au défilé ont été des plus enthousiastes.

Le banquet offert par le Gouvernement aux maires des principales villes de France, conviés à la fête du 14 Juillet, a réuni trois mille convives environ, sur quatre mille invitations lancées.

Aucune salle n'étant assez grande pour abriter une réunion aussi nombreuse, la direction des travaux avait élevé à la hâte, dans une aile du palais des Expositions diverses, une construction en forme de quadrilatère.

Ce quadrilatère comprenait trois salles : l'une étroite, immédiatement contiguë à la façade de la direction des travaux, servait de vestiaire ; l'autre, qui lui fait suite et s'étend parallèlement, comprenait une partie vide, formant salon d'attente, et une autre occupée par les tables du banquet ; la troisième enfin, parallèle aux deux autres, était réservée aux cuisines.

La salle de réception était très artistiquement décorée. Au milieu se dressait un socle de fonte bronzée, supportant le buste de la République de Jacques France, au milieu d'un massif de fleurs et de plantes vertes.

Les murs étaient ornés de 32 tapisseries de garde-meuble, choisies parmi les plus belles.

Le fond de la salle était occupé par la table d'honneur, présidée par M. le président de la République. Ce dernier avait à sa droite MM. Le Royer, président du Sénat ; Floquet, ministre de l'intérieur, président du Conseil ; Goblet, ministre des affaires étrangères ; De Freycinet, ministre de la guerre ; Magnin, vice-président du Sénat ; Lockroy, ministre de l'instruction publique ; Pierre Legrand, ministre du commerce et de l'industrie ; et à sa gauche, MM. Méline, président de la Chambre des députés ; Ferrouillat, garde des sceaux ; Peytral, ministre des finances ; amiral Krantz, ministre de la marine ; Anatole de la Forge, vice-président de la Chambre ; Deluns-Montaud, ministre des travaux publics ; Viette, ministre de l'agriculture, etc.

Autour de cinquante-six tables, les maires étaient rangés par département, ayant au milieu d'eux leurs députés.

Un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs avaient été également invités.

Selon la décision qui avait été prise, M. le

président de la République seul a pris la parole et il a traduit avec le sens politique et le patriotisme qui le caractérisent la signification de cette réunion.

« Vous direz à vos compatriotes, a-t-il dit aux maires, que vous avez rencontré ici de fermes républicains qui demandent le progrès au développement régulier des institutions de la France, qui savent garder le plus parfait sang-froid en face des agitations des partis au dehors ou au dedans de nos frontières. »

Ce langage a été vivement applaudi.

L'unanimité des applaudissements qui ont accueilli les paroles du chef de l'Etat portant un toast à la concorde, à la fraternité nationale, sont la preuve qu'une même pensée, un même désir hantent tous les esprits ; le relèvement et la grandeur de la Patrie.

Manifestation. — Une manifestation boulangiste a eu lieu dans la soirée de dimanche, sur la place de la Concorde. Les gardiens de la paix et les brigades centrales ont été obligés de disperser les manifestants, et plusieurs arrestations ont été opérées dont quatre maintenues.

L'*Intransigeant* raconte que M. Déroulède aurait été arrêté vers neuf heures du soir, place de la Concorde, et conduit au poste du palais de l'industrie. Le *Voltaire* dément cette nouvelle.

Disparition d'un rapport de M. de Bismarck

Le *Matin* a publié une correspondance de Berlin dont voici le passage essentiel. Nous le reproduisons sous toutes réserves, et en laissant à notre confrère la responsabilité de ses allégations :

Il s'agit ici d'un gros scandale.

On a déjà parlé de la fausse lettre à M. de Puttkamer par l'empereur, lettre qui aurait provoqué la retraite du ministre. On dit maintenant que cette lettre a été écrite sous l'inspiration de l'impératrice Victoria. Mais il y a autre chose : un long rapport de M. de Bismarck, écrit de sa main, dans lequel le chancelier explique en détail ses avis les plus intimes sur la politique extérieure, aurait été soustrait et se trouverait en ce moment à Londres.

On juge de l'émotion. Ce document est l'exposé que M. de Bismarck, pour se conformer à l'usage en Prusse, a remis au souverain défunt, lorsque celui-ci fut proclamé empereur.

Dès le mois de février, le chancelier avait écrit cet exposé, craignant d'être surpris par la mort du vieux Guillaume ; mais il y a ceci de particulier dans cette histoire, c'est que M. de Bismarck n'avait écrit son exposé qu'en vue de l'empereur actuel, car il croyait que le jeune prince Guillaume réussirait à persuader son père d'abdiquer en allant à San-Remo.

Dans cet écrit, — très long, — M. de Bismarck voulait donner à son élève un tableau détaillé de la situation dans laquelle se trouve l'empire vis-à-vis de l'Europe.

Il touchait à toutes les questions pendantes. Il exprimait franchement tous ses points de vue, toutes ses espérances, tous ses calculs sur l'éventualité d'une guerre russo-autrichienne. Bref, il se découvrait complètement et laissait voir très nettement le fond de sa politique.

L'empereur Frédéric n'abdiqua pas. M. de Bismarck se résigna à remettre cet exposé au père de son prince, dans l'entrevue de Leipzig.

L'auguste malade prit le lit. Le mémoire de M. de Bismarck et d'autres papiers restèrent quelque temps dans la chambre, puis disparurent.

Après la mort de Frédéric III, M. de Bismarck, inquiet, fit demander son papier.

Introuvable !

La fureur du chancelier éclata. Il le fit partager au nouvel empereur et des scènes pénibles eurent lieu entre la mère, l'impératrice Victoria, et son fils. Le fils accusa violemment sa mère d'avoir soustrait ou laissé soustraire des papiers d'Etat, de la plus haute importance.

Il menaçait de traduire tout le monde en justice, d'ouvrir un scandaleux procès contre les médecins anglais, contre l'impératrice, etc.

Mais tout cela ne faisait pas rendre les papiers et le fameux mémoire, qui est bel et bien encore entre les mains des diplomates anglais, lesquels se gardissent du bon tour joué à M. de Bismarck. On a des armes contre lui, maintenant. On tient de sa main l'exposé de toute sa politique. Les Anglais feront savoir, s'il le faut, à Saint-Petersbourg, à Vienne ou ailleurs, ce que pense le chancelier. Vis-à-vis de la Russie, surtout, l'arme est terrible : n'ont-ils pas déjà discrètement dévoilé à Saint-Petersbourg, certaines pensées mystérieuses du grand chancelier ?

Le coup était dur pour ce dernier. On dépêcha M. de Winterfeld à Londres.

Il ne rapporta rien. A tout prix, il fallait chercher à devancer les Anglais à Saint-Petersbourg, voir le tsar, le combler de prévenances... Le voyage de l'empereur fut décidé.

Qu'en sortira-t-il ?

On ne compte sur rien. Par exemple, la haine contre les Anglais et contre l'Angleterre s'élève plus

violente chaque jour. L'empereur est aussi anglophobe que M. de Bismarck et tout le monde de la cour.

Il ne voulut pas prononcer le nom de ce pays dans son discours du trône, disant qu'il mettait l'Angleterre au même rang que la France, pays ennemi.

Il se passera des choses bien curieuses entre les cours d'Angleterre et d'Allemagne et dont le contre-coup en politique se fera vivement sentir.

En attendant, l'impératrice Victoria et son entourage sont traités en ennemis. Ils sont surveillés comme suspects. Quiconque entre dans la demeure impériale est suivi ensuite. La correspondance chiffrée de l'impératrice avec Londres est interdite.

Tous ces faits troublent profondément la cour et le monde politique.

L'affaire des papiers secrets de Frédéric III cause un vif émoi dans les cercles de la cour. L'empereur a longuement conféré avec le chancelier et le ministre de la justice. La question d'ouvrir une instruction judiciaire concernant la disparition de papiers d'Etat, a été agitée. On hésite, toutefois, non pas à cause de l'impératrice mère, mais le chancelier craint de se heurter à un refus catégorique de la reine d'Angleterre, qui détient ces documents dont l'importance est considérable.

On assure que Guillaume II a déclaré à sa mère qu'elle ne pourrait pas quitter le territoire allemand avant que ces papiers aient été restitués. L'impératrice Victoria, décidée à se rendre, avec les princesses, à Florence, ne viendra probablement pas à cause de cette interdiction.

Etrange nouvelle. — Beaucoup de journaux italiens relatent un bruit étrange qui court, paraît-il en Italie.

On prétend savoir que, dans un délai prochain et après le retour de Guillaume II de Saint-Petersbourg, on intimera à la France d'avoir à désarmer ; en effet, MM. de Bismarck et Crispien ont dit simultanément que la triple alliance avait pour but d'imposer la paix.

Election législative du département du Loiret :

MM. Lacroix, radical,	37,353 (élu).
Dumas, conservateur,	20,600

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

La Fête Nationale à Cahors

Les personnes qui ont passé une bonne partie de leur vie à croire à la vérité des adages disent que, pour bien finir une chose, il faut la bien commencer. Ce n'est pas plus vrai que de dire le contraire, à savoir : qu'il faut mal débiter pour être certain de mal finir. Mais si la deuxième hypothèse n'est pas plus vraie que la première, on peut, sans hérésie, admettre qu'elle est plus facilement réalisable — au moins pour une catégorie d'individus dans laquelle je n'hésite pas à me ranger.

Je vais d'ailleurs en fournir la preuve en vous faisant la description de tout ce qui s'est passé le jour de la Fête Nationale dans notre ville.

La fête a commencé la veille, à 7 heures du soir, par la traditionnelle salve de 21 coups de canon et la sonnerie de toutes les cloches de la ville. Elle a continué par l'illumination — je pourrais dire l'embrasement à cause des feux de bengale — de la statue de notre illustre compatriote Gambetta, devant laquelle la *Lyre Cadurcienne* est venue jouer l'Hymne national et le *Chant du départ*. Il n'y a rien à dire sur l'exécution de ces morceaux, pas plus que sur la disposition des verres de couleurs à laquelle un goût parfait avait présidé. Je n'en dirai pas autant de l'aurole enflammée dont on a cru devoir entourer la tête du tribun, laquelle ressemblait plutôt à certain ornement dont son état de célibataire le garantissait. Qu'on ne voit pas dans mes paroles une irrévérence à la mémoire du grand homme, à laquelle je reste fidèle ; ce serait me blesser aussi profondément que l'a été le général Boulanger, avec cette différence qu'il l'a été au cou, tandis que je le serais simplement dans mon amour-propre.

Le lendemain, même salve de 21 coups de canon et même sonnerie des cloches de la veille. Mais la ville a pris un air de fête. Les maisons se pavoyaient au fur et à mesure que leurs habitants se lèvent.

La revue du 7^e, pendant laquelle des décorations sont remises, est passée à huit heures, par le général Verrier. Les drapeaux qui flottent partout, la musique, les tambours et les clairons, ainsi que la tenue alerte et vive des troupiers, font courir dans la foule énorme qui se presse sur les boulevards, une grande émotion patriotique.

A dix heures, les quatre cortèges des quatre rosiers s'avancent, de quatre points différents, vers la mairie, pour, en allant se faire unir par les liens du mariage, recevoir le prix de la vertu qu'on a raison de récompenser, parce que c'est une denrée rare. Etre pauvre et vertueux sont

deux vertus dignes d'être célébrées en un jour aussi solennel.

Comme c'est aussi la fête de la solidarité, il est juste que les damnés de ce monde,

Du banquet de la vie infortunés convives

comme disait le pauvre Gilbert, ne soient pas oubliés. Aussi une large distribution a-t-elle été faite pour que, au moment où tout tressaillait au bonheur de la fête, il n'y ait pas des malheureux se tordant dans les affres de la faim. Liberté et solidarité riment si bien ensemble !

A trois heures, les jeux nautiques ont eu lieu à l'emplacement ordinaire, suivis comme toujours par une foule immense, et avec le gracieux concours de la *Lyre Cadurcienne*.

Je dois à la vérité de déclarer que si les concurrents luttaient de vitesse pour arriver au but, la commission des jeux nautiques luttaient de lenteur pour arriver à la fin de son programme, ce qui n'était pas une compensation.

Au mat de cocagne des allées Fénélon, où les concurrents ne manquaient pas non plus, le plus fort prix consistait, m'a-t-on dit, en un Chronomètre or garanti, d'une valeur approximative de six francs. Mais pour expliquer l'enthousiasme des grimpeurs, je dois ajouter que ce prix n'était pas le seul.

En voyant un homme au bout du mat de cocagne et me rappelant la cérémonie du mariage des rosiers, je me demandais sérieusement si, du moment que la femme doit suivre le mari où il lui plaît d'aller, la loi sous-entend jusques et y compris le sommet du mat de cocagne. Ce serait, en vérité, par trop exiger de la fidélité du sexe auquel nous devons la reine de Madagascar, que notre résident général n'a jamais vue blanche, même après son bain annuel.

Le jeu de la cruche a prouvé que quand elle ne va pas à l'eau, la cruche, on la casse tout de même.

Je risais de la naïveté de certain public à la vue des hommes qu'on mettait dans un sac pour la course. Ce public-là ne se doute pas qu'il y est souvent mis dans le sac lui-même et que, moins heureux que les coureurs des allées Fénélon, il lui en coûte, tandis que cela rapporte aux coureurs.

Au crépuscule, la ville s'est éclairée comme par enchantement ; mais, comme tous les ans, la palme revient à l'Hôtel-de-Ville. On a essayé cette année, au lieu de verres de couleur, d'un bel effet sans doute, mais très long et très fragile dans la pratique, de l'éclairage au gaz, avec des verres aux couleurs nationales. L'expérience a pleinement réussi et le spectacle était magnifique.

Et le ballon ? Non, là, vrai, il ne s'est pas emballé. A peine en l'air, il a crevé comme la grenouille de la fable. Serait-ce une malice de sa part, et en ce jour d'allégresse démocratique a-t-il voulu blaguer la devise royale : *Quo non ascendam ?*...

Les jeux se suivent et ne se ressemblent pas : Le feu d'artifice a complètement réussi. La pièce principale, représentant le buste de Gambetta et qui était d'ailleurs une superbe pièce, a été fort applaudie par la foule, massée sur le quai Ségur. L'année prochaine, si l'artificier est moins heureux, on demandera à M. Cazes s'il se rappelle de l'année précédente, où pas une pièce ne rata... ts.

Après la retraite aux flambeaux, donnée par la musique militaire, qui stimulerait l'enthousiasme si c'était nécessaire en ces jours de fête populaire, et qui est si courue, la *Lyre Cadurcienne* a donné un concert sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, concert commencé par la *Marseillaise* et terminé par le *Chant du départ*.

Des flots de lumière et des flots d'harmonie ont soulevé naturellement des flots d'enthousiasme, dans lequel les idées de patrie, de liberté et d'amour ont eu leur bonne part — je pourrais presque dire la part entière.

Quant à moi, j'aime ces fêtes, non seulement parce qu'elles tranchent un peu la monotonie de l'existence des individus, mais aussi parce qu'elles attestent la vitalité d'une nation. Enfin, parce qu'elles nous rappellent l'esprit de dévouement et de sacrifice que nos pères montrèrent en cette mémorable époque de 1789.

UN OBSERVATEUR

Légion d'honneur. — Par décret paru à l'*Officiel*, M. Couvrat-Dasvergnes (Roger-Antoine), ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé du service du 2^e arrondissement de la ligne de Montauban à Brive, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

C'est la juste récompense des travaux difficiles et importants qu'a fait exécuter cet ingénieur dans notre département, où il s'est acquis une réputation de travailleur émérite et consciencieux.

Rarement distinction honorifique fut mieux placée ; M. Couvrat se trouve à la tête d'un grand service et chargé de travaux dont l'exécution, hérissée de difficultés, a exigé beaucoup d'efforts.

Pour arriver au percement de la galerie du souterrain de Marot, impossible par les moyens ordinaires tellement le terrain en est mauvais,

M. Couvrat fut chargé d'une mission en Allemagne, afin d'étudier un procédé, le percement par la congélation, procédé qui ne fut pas expérimenté à cause des prétentions exorbitantes de l'inventeur, M. Poetch.

M. Fraysse, entrepreneur à Rodez, inventeur d'un procédé plus pratique et moins coûteux, parvint à percer le souterrain de Marot le mois de juin dernier.

On se rappelle que M. le Préfet se rendit sur les lieux pour constater ce résultat, dû autant à l'énergie opiniâtre de l'ingénieur qu'au procédé mis en pratique, ceci soit dit sans lui enlever son mérite.

Comme cet ouvrage n'est pas le seul ayant présenté des difficultés sérieuses dans l'arrondissement de M. l'ingénieur Couvrat — ce que la livraison de la ligne attestera — nous pouvons affirmer hardiment que si tout le monde était obligé d'y mettre tant d'efforts pour obtenir la décoration, bon nombre l'obtiendraient qui n'y arriveraient jamais.

C'est ce qui nous fait si sincèrement, si cordialement féliciter M. Couvrat-Desvergnès de sa promotion.

Distinctions honorifiques. — MM. Costes, maire de Cahors, et Mauxion, professeur de philosophie au lycée, sont nommés officiers d'Académie.

M. Périer, professeur de physique au lycée de Cahors, est nommé officier de l'Instruction publique.

M. Laur, vétérinaire départemental est promu dans l'ordre du Mérite agricole.

Par arrêté du ministre des finances, la médaille de bronze a été décernée à M. Jean Castagné, facteur rural à Cahors, 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Nous avons appris avec un vif plaisir que notre compatriote, M. Antonin Bouygues, rédacteur au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, conseiller municipal à Levallois-Perret, officier d'Académie, vient d'être promu officier de l'Instruction publique, à l'occasion du 14 Juillet.

A ce propos, un jeune poète a fait, sous forme d'acrostiche, un croquis parfait de ressemblance de notre compatriote. Cet acrostiche le voici :

CROQUIS A LA PLUME

B el esprit, belle humeur française ;
 n l'écoute, car c'est au fond
 n livre et joyeux et profond ;
 n lire, c'est s'instruire à l'aise.
 e sté ardent, voix qui fait songer,
 n sant du vers et de la prose
 n n maître ; son esprit se pose
 s ur tout sujet grave ou léger.

Cette saillie fait honneur aussi bien à l'auteur qui l'a écrite, qu'à celui qui l'a inspirée.

Nos plus sincères félicitations à M. Bouygues.

Nous enregistrons également deux nominations de compatriotes, comme officiers d'Académie. Ce sont :

M. Darres Célestin, de Cahors, capitaine au 20^e escadron du train des équipages, à Versailles ;

Et M. Soulié Jean, employé à la Cie des chemins de fer d'Orléans, originaire de Vire, canton de Puy-l'Évêque.

Nous les félicitons aussi très sincèrement, car ils font partie, avec M. Bouygues, du bataillon, nous pourrions dire du régiment d'élite, qui soutient le grand renom du Quercy, dans la capitale de la France.

Récompenses d'instituteurs.

La médaille d'argent est décernée aux instituteurs et à l'institutrice dont les noms suivent : MM. Jean Delsières, instituteur public à Assier ; Pierre Vidal, instituteur public à Anglars-Joillac ; Mlle Loubéjac, institutrice publique à Pradines.

Conseil d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement de Cahors, se réunira à l'hôtel de la Préfecture, le lundi 22 juillet courant, dans la salle ordinaire de ses séances, pour la tenue de la première partie de la session de 1888.

Conseils municipaux.

La troisième session ordinaire des conseils municipaux des communes du département du Lot s'ouvrira le 5 août prochain.

Examens du brevet supérieur.

Sur onze aspirantes qui se sont présentées aux examens du brevet supérieur, cinq ont été reçues.

Ce sont, par ordre alphabétique : Mlles Marie Albet, Pétronille Bousquet, Marie Calvet, Marie Fomeatéz, et Lucie Pouzergues.

Accident. — Vendredi dernier, au moment où le break de M. Izern, portant M. et Mlle Cambres, s'engageait sur le pont de Ca-

bessut, le cheval fut effrayé par le passage d'un vélocipède ; il fit un bond vers le parapet, très élevé, et tourna brusquement. Le break fut renversé, entraînant dans sa chute le cocher et M. et Mlle Cambres, qui n'avaient pas eu le temps de sauter.

Ils n'ont eu heureusement que de légères contusions.

Mariage. — Nous apprenons le mariage de Mlle Marguerite Hallberg, fille de M. Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avec M. Rémond inspecteur d'Académie à Cahors.

Gourdon. — Les travaux du chemin de fer du lot de Gourdon sont, depuis quelques jours, poussés avec la plus grande activité. De nombreux ouvriers, sont occupés dans les divers chantiers, notamment à la gare et à Malepique. On attend tous les jours l'arrivée d'un nouveau matériel qui permettra d'augmenter le nombre des travailleurs et on assure que la ligne pourra être livrée à l'exploitation au mois de mai 1889.

M. J.-A. Cocula, vétérinaire, maire de Saint-Germain, vient d'adresser à la Société agricole du Lot un rapport fort intéressant, à la suite du concours régional d'Auch.

Notre compatriote pense qu'il n'y a qu'un moyen de reconstituer les races chevalines du Midi, c'est de reprendre le système de sélection. Il s'agit, ainsi que cela se pratique dans le nord de la France, de choisir parmi les produits indigènes, déjà perfectionnés, les sujets se rapprochant le plus du type arabe, ayant le plus de fixité dans leurs caractères.

La sélection est un mode de perfectionnement aussi logique que pratique, étant donné le principe physiologique en vertu duquel la conformation, le tempérament et les aptitudes des êtres sont subordonnés à la climatologie, à l'état topographique du sol, à la nature et au genre de nourriture à laquelle ils sont soumis.

S'il est vrai, ajoute M. Cocula, que, pour améliorer une race, il est indispensable de tenir compte des affinités de climats et d'origine, on se demande pourquoi on a eu recours au cheval anglais, élevé au milieu des brumes froides et des abondants pâturages gras de la Grande-Bretagne, pour améliorer des races, élevées dans les pays secs et chauds du Midi, nourries de fourrages rares, ayant un tempérament diamétralement opposé.

L'indemnité des instituteurs.

On sait que les instituteurs et les institutrices de dernière classe devaient toucher, pour 1887, une allocation supplémentaire de cent francs. Or, dans plusieurs départements, le paiement de cette indemnité a été retardé. Les intéressés se sont justement émus, et M. Jules Roche a fait part au ministre de l'Instruction publique de son intention de lui poser une question à ce sujet. M. Lockroy vient d'écrire au député de la Savoie pour lui fournir les explications nécessaires. Le retard provient de complications dans la comptabilité. Préoccupée de faire attendre le moins longtemps possible ces fonctionnaires si dignes d'intérêt, l'administration a pris sur elle de mettre à la disposition des préfets, à titre d'acompte, le tiers ou la moitié des allocations nécessaires. Un crédit supplémentaire va être demandé au Parlement pour la liquidation définitive. D'ailleurs, l'indemnité devient, à partir de cette année, un supplément de traitement régulier et permanent inscrit dans un chapitre spécial du budget.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Voyages dans les Pyrénées

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont soumis à l'approbation de M. le ministre des Travaux publics, pour être mis en application à dater du 10 juillet, les prix des trois nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

Ces prix sont : 1^{re} Cl., 180 fr. — 2^e Cl., 135 fr.

DURÉE DE VALIDITÉ : 30 JOURS

En outre, la durée de validité du billet de Voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont : 225 fr. en 1^{re} Classe, et 170 fr. en 2^e Classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément de une, deux ou trois périodes de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des dites Compagnies des billets Aller et Retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires

ETUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit
 avoué à Cahors,
 Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

VENTE

A SUITE DE

Saisie immobilière

ET DE

SURENCHÈRE

DU SIXIÈME

Adjudication

Fixée au vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant procès-verbaux du ministère de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date des neuf, dix et dix-sept mars, mil huit cent quatre-vingt-huit, visés et enregistrés conformément à la loi, il a été procédé :

A la requête de Monsieur Albert-Joseph Bessières, propriétaire négociant, habitant et domicilié au chef-lieu de la commune de Castelranc, ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de dame Joséphine Deveze, veuve de Monsieur Victor Canihac, et de Monsieur Paul Canihac, son fils, tous deux propriétaires, sans profession, habitant et domiciliés ensemble au lieu de Camy, commune et canton de Luzech, débiteurs solidaires.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Ces procès-verbaux de saisie, ont été dédoncés aux saisis, suivant exploits du ministère du même huissier, en date des seize et vingt-un du même mois de mars, aussi visés et enregistrés, conformément à la loi.

Ils ont été transcrits, avec les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-trois dudit mois de mars, volume 122, numéro 14, 15 et 16, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-huit, pour y servir de minute d'enchère et y être tenu à la disposition du public.

La publication de ce cahier des charges primitivement fixée au douze mai dernier, a eu lieu, après deux renvois successifs, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors du deux juin courant, et ce jour-là, le Tribunal donnant acte de la publication, fixa la vente au sept juillet prochain. En conséquence, il sera procédé, après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, en matière de saisie immobilière, à la vente des immeubles saisis, ci-dessous désignés :

Désignation

DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS ET A VENDRE
 TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE.

Troisième lot

Le troisième lot se compose de :
 1^o Une terre, située au lieu dit Cap de la Legs, figurant audit cadastre sous le numéro 790, de la même section H du plan, pour une contenance de dix ares trente centiares, et un revenu net de dix francs quatorze centimes, première, deuxième et troisième classes ;

2^o Une vigne perdue, située au lieu dit Cévennes, figurant audit cadastre sous le numéro 920 de la même section H du plan, pour une contenance de trente-cinq ares soixante-dix centiares, et un revenu net de trois francs quarante-sept centimes quatrième et cinquième classes.

3^o Une pâture, attenante et au même lieu dit Cévennes, figurant audit cadastre sous le numéro 921 P de la même section H du plan, pour une contenance de trente-quatre ares sept centiares et un revenu de soixante-six centimes, quatrième et cinquième classes.

Ce lot sera vendu sur la mise à prix de sept cent soixante-dix francs en sus des charges, de la première adjudication et de la surenchère, ci-dessus 770 fr.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits, sont situés aux lieux susdits, dans la commune et canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété indivise de Joséphine Deveze, veuve Canihac, de Monsieur Paul Canihac, son fils, parties saisies, et

de dame Marie-Pauline-Adèle Canihac, sans profession, épouse de Monsieur Benoit-Louis Chazot, capitaine au 57^e régiment de ligne, avec lequel elle est domiciliée à Bordeaux, rue de Landiras, numéro 37.

Mais par un dire inséré au cahier des charges, le trente mai dernier, M^e Delbreil au nom de ladite dame renouça à opposer l'indivision existant entre elle et les saisis, et déclara consentir à la vente des biens indivis. Le Tribunal lui ayant donné acte de ce dire et l'ayant admise dans l'instance comme co-litigante, les adjudicataires n'auront pas à se préoccuper de l'indivision.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits sont jadis, cultivés et exploités par la veuve Canihac et Paul Canihac son fils, parties saisies, à l'aide de domestiques et de gens de journée.

Faute par lesdits Paul Canihac et Joséphine Deveze, veuve Canihac, parties saisies, d'avoir satisfait au commandement à eux signifié et payé les sommes par eux dues, et, demeurant la déclaration faite par Madame Chazot, de ne pas se prévaloir de l'indivision.

Tous les biens immeubles saisis ont été vendus à l'audience du Tribunal civil de Cahors et le troisième lot a été adjugé, au prix de six cent soixante francs en sus des charges, à M^e Delbreil, avoué, qui a été élu command en faveur de Augustin Mousset, propriétaire à Camy, commune de Luzech.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le onze juillet courant, enregistré, expédié et signifié, le sieur Baptiste Fabre, propriétaire à Camy, commune de Luzech, assisté de M^e Léon Talou, loco M^e Billières, avoué près ledit Tribunal, qu'il a déclaré constituer pour son avoué, aux fins de la surenchère, a surenchéri du sixième en sus des charges, le prix dudit troisième lot et s'est engagé à le porter ou faire porter à la somme capitale de sept cent soixante-dix francs en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère, sauf à parfaire.

En conséquence de cette surenchère ledit troisième lot sera revendu publiquement d'autorité de justice le vingt-huit juillet prochain, jour de samedi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées, au Palais de Justice de ladite ville, et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur sur la mise à prix ci-dessus, aux clauses et conditions du cahier des charges sus ramené, dont chacun peut en prendre connaissance sans déplacement.

Les frais faits pour parvenir à ladite adjudication, les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques devront être payés, dans les quinze jours de l'adjudication, entre les mains de M^e Billières, avoué poursuivant soussigné.

Les prix d'adjudication et les intérêts de ces prix seront payables entre les mains des vendeurs et des créanciers inscrits, d'après l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
 Signé : J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le _____ juillet
 mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o _____
 C^e _____ regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET, receveur.

DERNIÈRE HEURE

Les Chambres se sépareront, selon toutes probabilités aujourd'hui.

Paris, 17 juillet.

Les dernières nouvelles de la santé de M. Boulanger signaleraient, nous dit-on, une amélioration sensible. A midi, le blessé a pu prendre un potage et un œuf à la coque. Une centaine de personnes stationnent autour de la maison.

BOURSE. — Cours du 16 juillet 1888.

3 0/0.....	83 35
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 00
4 1/2 0/0 1883.....	106 70
Actions Orléans.....	1,332 50
Actions Lyon.....	1,262 50
Action Panama.....	290 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 00
Obligations Lombardes.....	295 00
Obligations Saragosse.....	355 00

M. Audouard chirurgien-dentiste à Brive, vient de nous faire savoir qu'il sera à Cahors, le 24 et le 25 courant, au Châlet des Bains.